

Image not found or type unknown



Commandement de payer afin de saisie vente

Par isa5, le **04/04/2015** à **01:42**

Bonjour, j'ai été condamnée solidairement (vraiment à tort).

Les huissiers me tombent dessus, j'ai expliqué ma situation de surendettement, maladie etc.. ils ne veulent rien savoir et n'acceptent pas les petits montants que je puisse verser. Au lieu de s'en prendre aux personnes fortunées, ils s'en prennent à moi qui gagne peu ma vie.

2 questions

- les affaires de mon conjoint peuvent ils être saisis ? (Ni mariés ni pacsés)
- y a t il un recours quel qu'il soit ?

Merci d'avance de vos réponses